



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

*Direction départementale  
des territoires  
Service environnement*

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

**Projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts et les modalités de leur destruction à tir dans le département de l'Aisne pris en application de l'article R.427-6 du code de l'environnement pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020**

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 3 au 24 juin 2019 inclus**.

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation sera publiée sur le site internet de la préfecture :  
<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env@aisne.gouv.fr), ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante<sup>1</sup> :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service Environnement  
50, Boulevard de Lyon  
02011 LAON CEDEX

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera proposé à la signature de Monsieur le Préfet de l'Aisne.

LAON, le 28 mai 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

**Pierre-Philippe FLORID**

<sup>1</sup> Le cachet de la Poste faisant foi.